



Vente immobilière non signée

Par **belizahn**, le **06/04/2009** à **10:33**

Bonjour,rnrnrnMa mère âgée de 74 ans a signé un compromis pour la vente de sa maison en septembre 2008.rnLe futur nouveau propriétaire habite la maison moyennant un loyer modique en accord avec ma mère.rnMalheureusement, ce futur propriétaire fait trainer la vente et il manque sans arrêt des documents indispensables à celle ci.rnLe notaire et l'agence disent ne rien pouvoir faire.rnQuelles ont les solutions qui s'offrent à ma mère 8 mois après la signature du compromis ?rnrnMerci de votre aide

Par **Solaris**, le **06/04/2009** à **14:14**

Il conviendrait de faire délivrer par huissier de justice une sommation d'avoir à comparaître au jour de la signature de l'acte authentique.rnA défaut d'être présent ce jour, il convient de vous adresser à un avocat pour faire assigner en vente forcée.